



Excès de vitesse, appareil vérifié mais pas d'organisme mentionné

Par **toyorout**, le **27/07/2010** à **11:17**

Bonjour, rnje viens de recevoir un avis d'excès de vitesse. rnVitesse contrôlée à 96km/h au lieu de 90, par MESTA 210 - 542, date de dernière vérification le 19/11/2009. rn rnL'organisme ayant procédé à la vérification de ce matériel doit-il être précisé ? Sinon, puis-je contester pour vice de forme ? rn rnmerci, bien cordialement

Par **Tisuisse**, le **10/08/2010** à **19:44**

Bonjour, rn rnOubliez ce motif considéré par certains comme étant un vice de forme, ce n'en est pas un. Le juge aura, lui, les infos adéquates.